

ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE SERVICE CIVIQUE OBLIGATOIRE

1 - Une plateforme associative à l'initiative de « <i>La Vie</i> »	27-29
2 - Les contenus possibles d'un service civique obligatoire	30-40
3 - Enjeux et questions	41-45
4 - Les questions à débattre	46

1. PLATEFORME ASSOCIATIVE pour LE SERVICE CIVIQUE OBLIGATOIRE

Ce document (paru dans *La Vie*) est le fruit d'une demi-douzaine de réunions de travail auxquelles ont participé quelques unes des plus grandes associations et fédérations associatives françaises, réunies par l'hebdomadaire *La Vie*.

Un choix de société

Depuis un an, plusieurs événements majeurs, de la révolte des banlieues à la mobilisation anti-CPE, ont mis en lumière l'**inquiétude des jeunes quant à la place qui leur était faite, mais aussi leur besoin d'expression et leur désir d'engagement**. Plus largement, et toutes générations confondues, nos sociétés, envahies par le fondamentalisme de l'argent, peinent à traduire en actes les idéaux de solidarité et de fraternité. **Il y a urgence à renouveler le contrat social, à élaborer les règles du vivre ensemble autour de valeurs partagées, à retrouver le lien entre générations et entre milieux sociaux.**

Engagés au quotidien à faire vivre les valeurs de solidarité et de fraternité, nous pensons que la mise en place d'un **service civique obligatoire**, autrement dit universel, permettrait de concrétiser la capacité de chaque individu de contribuer, à la mesure de ses moyens, à accroître le bonheur commun. Mais aussi de montrer que la création de richesses ne se réduit pas à l'échange monétaire et que l'être humain représente la véritable valeur d'un pays. Ainsi, ouvrir le débat sur le service civique, c'est d'abord poser la question: quelle société voulons-nous?

Une obligation qui construit

Le caractère obligatoire de ce service civique peut faire débat. Nous l'assumons et l'affirmons dans un triple souci:

- **exigence d'universalité**: il s'agit d'affirmer que la citoyenneté n'est pas une matière à option et qu'il ne saurait y avoir de passe-droit en ce domaine.
- **exigence de pérennité**: c'est à l'Etat qu'il appartient de mettre en œuvre les moyens nécessaires – financiers et humains, notamment – pour favoriser l'engagement des citoyens.
- **exigence de réciprocité**: il s'agit de trouver le juste équilibre entre les droits et obligations des citoyens et ceux de la collectivité.

Mais cette obligation ne doit pas être vécue sur le mode de la coercition. D'abord, parce que **la conception et la mise en place du service civique devra se faire en associant les principaux intéressés**. Ensuite, parce qu'il faudra faire en sorte que les jeunes y trouvent vraiment leur compte: utile pour la société (afin de la rendre plus juste, plus solidaire, plus fraternelle, de répondre à des besoins sociaux ou environnementaux, de transmettre les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de démocratie, d'humanisme et de paix), le service devra l'être tout autant pour les jeunes (par la mobilité et le brassage qu'il permet, mais aussi par son caractère formateur).

Un parcours adapté et reconnu

Les applications dans le temps et l'espace doivent résulter d'une mise en œuvre la plus souple et la plus pragmatique possible, en fonction des besoins du pays et des capacités de chacun.

Ce service civique devra conjuguer : un **rendez-vous collectif pour permettre le brassage social de toute une génération ; et une série de "missions", utiles à la société et adaptées au parcours de vie** de chaque citoyen.

Pour que ce parcours soit pleinement reconnu par la collectivité, les missions accomplies feront l'objet d'une **valorisation**, conformément aux règles de la VAE (valorisation des acquis de l'expérience).

Un temps ouvert sur l'avenir

L'idée d'un service civique obligatoire ne prend tout son sens que dans le cadre d'une dynamique plus globale, visant à permettre à chacun(e) d'exercer pleinement sa citoyenneté et à tou(te)s de retrouver le sens de l'engagement collectif.

C'est pourquoi **la formule retenue ne devra pas casser, ni même gêner, les dynamiques spécifiques du volontariat et du bénévolat**, éléments essentiels de la solidarité et de la fraternité, mais au contraire contribuer à leur promotion, à leur extension et à leur généralisation. Le service civique devra aussi, plus largement, donner le goût de l'engagement citoyen et en faire connaître les diverses formes, associatives, syndicales ou politiques, notamment.

Enfin, le service civique obligatoire, en révélant qu'il est d'autres formes de contribution au bien public que le seul paiement de l'impôt, permettra de réhabiliter le don en temps. Pourquoi ne pas imaginer que l'encadrement nécessaire au service civique permette aux personnes s'investissant au profit de la collectivité de bénéficier d'avantages fiscaux en mesure du temps consacré?

Pour aller plus loin...

Voir ci-après quinze questions pour organiser le débat

Au-delà du cadre général proposé ici, il est indispensable d'associer les forces vives du pays, et notamment sa jeunesse, à l'élaboration d'un projet plus abouti. Dans les prochaines semaines, les associations, fédérations et réseaux participant au processus vont utiliser les occasions de rassemblements de jeunes pour les consulter sur le diagnostic, les finalités et les principes de mise en œuvre de ce service civique obligatoire.

En novembre 2006, une rencontre nationale servira à mettre en commun les réflexions et propositions afin que les politiques puissent se saisir de ce projet une fois que celui-ci aura été élaboré par la société civile.

Les quinze questions clés auxquelles cette consultation devra répondre sont les suivantes.

1. Il est aujourd'hui question de rétablir un service civique pour les jeunes. Le baromètre de la citoyenneté TNS-Sofrès/Cidem publié par La Vie du 30 mars 2006 indique que 91% des Français se déclarent favorables à ce service (et 86% des 18-24 ans) sous sa forme **obligatoire**. Personnellement, êtes-vous plutôt favorable à l'obligation, au volontariat, ou souhaitez-vous que les deux formes puissent co-exister et de développer mutuellement?

2. Plusieurs types d'**arguments** sont mis en avant pour justifier la mise en place d'un tel service civique:

- transmettre aux jeunes les valeurs républicaines;
- apprendre à vivre ensemble;
- favoriser la mobilité des jeunes, le brassage des différents milieux et générations;
- affirmer que le lien social et la fraternité doivent être les priorités de notre société;
- donner le goût de l'engagement;
- montrer qu'il n'y a pas que l'argent qui compte et que la gratuité est aussi importante.

Quels vous semblent les arguments les plus pertinents?

3. Certains sont partisans d'une **formule longue** (six à douze mois), afin que l'expérience soit vraiment utile socialement et produise une véritable transformation; d'autres plaident pour une **formule courte** (trois mois ou succession de périodes de quelques semaines), susceptible d'être mise en place plus facilement, de mieux coller aux aspirations de la jeunesse (telles qu'elles se dégagent du "baromètre de la citoyenneté" TNS Sofrès-Cidem publié par La Vie) et de ne pas faire doublon avec les formes actuelles de volontariat. Laquelle de ces deux options a votre préférence? Ou pensez-vous – cf. la proposition de loi de la députée UMP Christine Boutin - que le choix devrait être laissé au jeune ?

4. Ce service doit-il faciliter l'**insertion professionnelle** en permettant de faire certains apprentissages ou d'acquérir de nouvelles compétences (cas du permis de conduire, par exemple, évoqué dans la proposition de loi des députés communistes en faveur d'un "service républicain d'insertion") ? Ou, au contraire, l'objectif prioritaire est-il de faire **sortir le jeune de son univers quotidien**, donc l'inciter, par exemple, à remplir une (des) mission(s) dans des domaines inhabituels pour lui. Laquelle de ces options a votre préférence?

5. De même, doit-on souhaiter un service civique "**de proximité**" (afin que le jeune prenne l'habitude d'intervenir dans son environnement immédiat) ou privilégier la **mobilité** (afin de lui permettre d'aller voir ailleurs d'autres réalités) ?

6. Le service civique obligatoire devrait comporter un **temps de rassemblement collectif**, afin de permettre le brassage social de toute une génération. Quel doit être l'objectif de ce temps de rassemblement :

- redonner les éléments de base d'une formation à la citoyenneté?
- rappeler les règles du "vivre ensemble" et les valeurs républicaines?
- permettre de faire un bilan social et médical de la personne?
- favoriser l'échange entre les milieux sociaux?
- apprendre les conditions de réussite d'une mission?
- inciter à l'engagement (et notamment promouvoir les formules de volontariat)?

7. Concernant ce temps de **rassemblement collectif** : il peut soit précéder (et ainsi préparer) la (ou les) mission(s) concrète(s), soit la (les) suivre (et permettre d'en tirer les leçons). Laquelle de ces deux options a votre préférence?

8. Pensez-vous que l'entrée dans le service civique doit s'effectuer à un **âge** donné (dans l'année des 18 ans ?), à un moment précis du parcours scolaire et/ou professionnel (fin du secondaire ?) ou être laissée à l'appréciation du jeune en lui imposant seulement un âge maximum (avant 25 ans, par exemple)?

9. Certains estiment que l'obligation ne devrait pas être imposée aux seuls jeunes, mais concerner **tous les citoyens**. Qu'en pensez-

vous? De quelle manière pourrait-on, à votre avis, élargir cette obligation à tous les citoyens? Pensez-vous que l'obligation devrait se limiter aux seul(e)s **Français(es)** ou concerner également les **étranger(e)s** présent(e)s sur notre sol de manière durable ?

10. Concernant la **rémunération**, êtes-vous favorable à un montant proche de l'ancienne solde du service militaire (à peine 100 euros), à une indemnité proche - ou légèrement en-dessous - des formules actuelles de volontariat (450 à 600 euros) ou, quel qu'en soit le coût pour la collectivité, à l'équivalent du Smic (ce que proposent, par exemple, les députés communistes)?

11. Quel vous semble le **type de missions** susceptibles d'être effectuées dans le cadre de ce service civique obligatoire?

12. Pensez-vous que ce soit au jeune de **choisir sa mission** ? Et sinon, à qui d'autre ?

13. Quelles sont les **structures d'accueil** possibles pour ce service civique:

- les associations?
- les collectivités locales (mairies, agglomérations, départements, régions...)?
- l'armée?
- d'autres administrations (l'Education nationale, par exemple) ?

14. Ce service civique pourrait-il être effectué, en tout ou partie, à l'étranger? Devrait-il être mis en œuvre au **niveau européen** ?

15. Souhaitez-vous que la mise en place de ce service civique obligatoire soit l'**un des grands débats de la prochaine campagne présidentielle** ?

Dix exemples d'applications

Le service civique obligatoire pourrait se réaliser dans des domaines très variés et autour de missions extrêmement diverses. En voici quelques exemples.

- Aider des enfants à faire leurs devoirs du soir
- Faire des courses pour des personnes âgées
- Rendre visite à des enfants ou adultes hospitalisés
- Réhabiliter les maisons d'un village
- Baliser les chemins de grande randonnée
- Sensibiliser les habitants d'un quartier au tri sélectif
- Assurer la sécurité dans les transports collectifs
- Récupérer des meubles pour les plus démunis
- Animer des ateliers d'écriture pour personnes pauvres ou exclues
- Assurer la surveillance des forêts
- Assurer une mission humanitaire dans un pays touché par une catastrophe naturelle

Liste des associations ayant pris part aux discussions et échanges ayant abouti à la rédaction de la plate-forme sur le service civique obligatoire

Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville)	Démocratie et Spiritualité
AFVP (Association française des volontaires du progrès)	Fédération nationale Léo Lagrange
Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes)	FNFR (Fédération nationale des foyers ruraux)
Animafac	Francas
APF (Association des paralysés de France)	France Nature Environnement
ATD-Quart Monde	FUAJ (Fédération unie des auberges de jeunesse)
CCFD (Comité catholique contre la Faim et pour le Développement)	JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne)
CCSC Volontariats	Les Amis de La Vie
Cemea (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active)	Ligue de l'enseignement
Clong Volontariat	MRJC (Mouvement rural de la Jeunesse chrétienne)
CNLRQ (Comité national de liaison des Régies de quartier)	RECIT (Réseau des écoles de citoyens)
Coordination Sud	Secours Catholique
Cotravaux	UFCS (Union féminine civique et sociale)
CPCA (Conférence permanente des coordinations associatives)	UFCV (Union française des centres de vacances)
CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement)	Unaf (Union nationale des associations familiales)
	Unapei
	Uniopss (Unir les associations pour développer la solidarité)
	Unis-Cité

2. Les contenus possibles d'un Service Civique Obligatoire

Eléments d'information :

Deux types de travaux apportent actuellement des éléments d'information

- Un ouvrage sorti en septembre 2006 : ***Faut il instituer un service civil obligatoire ?*** par l'Amiral Béreau à la Documentation française
- Un travail réalisé par RECIT en lien avec la Plateforme associative constituée à l'initiative de la Vie,

A travers ces textes apparaissent schématiquement trois types de conceptions d'un service civique qui ont beaucoup de points communs mais qui diffèrent essentiellement par l'ambition du projet impliquant un degré d'organisation différent et donc un coût différent

- Une position volontariste de construction citoyenne, celle de RECIT
- Une position plus souple de réponse à des besoins concrets, celle du Service Civil allemand, présentée par l'Amiral Béreau
- Une position médiane celle proposée de l'Amiral Béreau

Nous présenterons successivement dans les pages suivantes.

Le travail réalisé par RECIT (pages 23 à 29)

Un résumé de la proposition de l'Amiral Béreau (pages 30 à 31)

Une fiche présentée dans le livre de l'Amiral Béreau sur le service civil allemand (page 32)

Pour un service civique universel, porteur d'éducation citoyenne et de mobilisation nationale

Réflexions et propositions soumises au débat

Ce document de travail est issu des échanges au sein de RECIT et de la **Plate-forme interassociative pour un service civique obligatoire**, qui se réunit depuis février dernier à la suite de l'appel lancé par La Vie et de la réunion du 14 novembre. Sa rédaction s'efforce de tenir compte des avis et des points de vue, parfois divergents, pour essayer de construire les éléments d'un projet de service civique universel, donc obligatoire à terme, porteur d'éducation citoyenne, de brassage social et de contribution au bien commun. Ce document est destiné à nourrir les débats qui vont se dérouler dans différents lieux¹. Il est destiné à être critiqué et complété par tout ceux qui souhaitent participer à ce projet.

1 Pourquoi un service civique, dans quels délais ?

Le besoin de réagir aux dérives de notre société

Nous sommes confrontés à de multiples enjeux de survie de l'humanité et des sociétés ou nous vivons : révolution de l'information, mondialisation libérale, menaces sur l'écologie de la planète et l'espèce humaine, écarts croissants entre les riches et les pauvres, force des fondamentalismes religieux, logiques de guerre. La pression médiatique cultive la peur, le seul intérêt individuel, et infantilise la société. En France, le chômage, l'exclusion, l'insécurité, les discriminations, la solitude touchent la majorité des habitants. Faute de perspectives politiques, de plus en plus de citoyens se replient sur l'individualisme un rejettent des institutions dévalorisées à leurs yeux.

Pour inverser la tendance, il faut une mobilisation nationale. Nous avons à préparer aujourd'hui les citoyens capables d'inventer un avenir incertain, de construire un monde fraternel et solidaire. Cela veut dire former des citoyens capables de réagir dans toutes les situations, tout en gardant le cap sur l'essentiel, par une éducation à la citoyenneté tout au long de la vie. Cette exigence n'est pas optionnelle, elle intéresse tous les citoyens de la même manière que le contrat social qui faut restaurer.

Mais cette obligation n'engage pas que les jeunes. On ne peut pas demander au service civique d'assurer seul une éducation à la citoyenneté à contre-courant de tous les messages de compétition, de lutte de tous contre tous, de droit du plus fort, d'individualisme que les jeunes massivement reçoivent par ailleurs, que ce soit de la part des médias, de l'école, où de la vie politique. C'est toute la société qui a l'obligation de se situer dans une perspective d'éducation citoyenne, de brassage social et de restauration du bien commun, sous peine de disparaître.

Un service civique universel, un élément décisif

La mise en place d'un service civique obligatoire, nous préférons dire universel, peut être un élément décisif pour engager cette conversion. Elle permettrait de concrétiser la capacité de chaque individu de contribuer, à la mesure de ses moyens, à accroître le bonheur commun. Mais aussi de montrer que la création de richesses ne se réduit pas à l'échange monétaire et que l'être humain représente la véritable valeur d'un pays. Ouvrir le débat sur le service civique, c'est d'abord poser la question de la société que nous voulons.

Mais une mise en place progressive

Ce rendez-vous collectif pour un temps de vie commune, de brassage social et d'apprentissage de la citoyenneté ne peut pas être optionnel mais doit concerner tous les jeunes d'une tranche d'âge. On penche donc pour un service obligatoire. Mais il serait très hasardeux de s'engager en faveur d'un service civique obligatoire dès aujourd'hui pour quatre raisons :

- la mise en place des formes de service civique qui s'avéreront efficaces ne peut être précisée que progressivement, par une expérimentation de plus en plus large tenant compte des leçons des premières expériences. En particulier la démarche ne sera légitime aux yeux des jeunes que s'ils sont convaincus que la société change de comportement à leur égard et du « plus » qu'ils peuvent en retirer.
- il faut du temps pour que l'idée du service civique fasse son chemin, qu'elle favorise un basculement des valeurs. Il faut que les premières expériences rendent l'engagement citoyen aussi désirable, aussi valorisant que possible, que les grands frères et soeurs l'aient éprouvé, qu'un film ou un roman le célèbre, qu'une représentation sociale se fabrique. un encadrement fort et qualifié est nécessaire pour que le service civique soit porteur d'éducation citoyenne. Or on ne dispose pas aujourd'hui d'un encadrement formé à ce type de tâches. Pour former 30 000 responsables, il faudra mettre en place un dispositif sur plusieurs années, avec là aussi de l'expérimentation.
- enfin, à plus court terme, on n'est encore sûr de la solidité des intentions politiques aujourd'hui affichées. Or, une obligation qui ne serait pas assortie de la cohérence nécessaire dans la mise en œuvre doit être énergiquement refusée. Nous avons trop d'expériences depuis 20 ans de projets généreux dénaturés dans leur application, parfois même dès le débat parlementaire².

¹ Le 18 novembre au salon de l'éducation, sur le thème «Service civique obligatoire : les politiques, les associations et les jeunes ont la parole » et le 2 décembre dans le cadre des journées organisées par Démocratie et Spiritualité et La vie nouvelle

² Dans un autre domaine, celui du développement local, l'expérience montre le danger d'un passage du volontariat à l'obligation. Alors que des expériences porteuses de participation s'étaient développées pendant 20 ans, l'institutionnalisation du dispositif à travers la

Le risque est grand, dans une démarche obligatoire réduite à sa dimension administrative, de tuer les acquis du volontariat associatif et les expériences qui se sont développées.

Une loi-cadre de 5 ans portant renforcement de la citoyenneté, un référendum

C'est pourquoi nous penchons pour une loi-cadre ; Cette loi **portant renforcement de la citoyenneté traiterait à la fois des temps de service obligatoire et des temps de service volontaire**, en particulier lors des changements d'orientation professionnelle ou au début de la retraite, en consolidant le principe d'un statut du volontaire qui permettrait d'exercer dans la légalité des tâches au service du bien commun à différents âges de la vie. Le temps fort du service civique obligatoire pourrait ainsi trouver sa place **dans un parcours de citoyenneté tout au long de la vie**, de la maternelle à l'âge de la retraite, avec à chaque étape un encadrement des cadets par les aînés, sous des formes diverses à préciser, chaque palier de citoyenneté servant à préparer le suivant. Cette loi mettrait en place **sur une période de 5 ans** un service civique, obligatoire à terme volontaire pendant toute une période d'essai, et s'appuyant sur les acquis du volontariat. Ce temps donné à la collectivité est la contrepartie des droits que garantit la République à chacun de ses citoyens. Il doit donc s'adresser à l'ensemble d'une classe d'âge, garçons et filles. Les moyens doivent venir de l'État. La loi prévoirait une montée en puissance avec des objectifs en nombre de jeunes concernés chaque année. Les modalités de financement, doivent reposer sur des recettes fiscales ou parafiscales identifiées. Le dispositif serait conduit par une instance paritaire, avec des représentants des jeunes, disposant de l'autonomie de gestion et de la souplesse nécessaire. Certains ont proposé que l'adoption du caractère universel fasse l'objet d'un **référendum** autour de la question : « *êtes-vous d'accord pour que nous expérimentations pendant 10 ans un service civique, qui deviendrait obligatoire au terme de cette expérimentation* ».

Élément de débat. Le jeune aurait le choix entre un service civique, un service militaire, et peut être d'autres formes (pompier, etc...) comme en Allemagne, où il est obligatoire d'effectuer un service de 10 mois. Chacun peut choisir entre un service militaire et un service civil. Certains estiment que la Défense du territoire est constitutive de la citoyenneté mais cette question fait débat pour tous ceux qui ont opté naguère pour un service civil.

2 Objectifs et définition

Contribution au bien commun, éducation citoyenne, brassage social,

Le service civique est d'abord une réponse aux dysfonctionnements de notre société, à l'urgence sociale, à la nécessité d'un sursaut civique pour aller vers un monde plus humain. Beaucoup de jeunes sont prêts à s'engager dans la mesure où ce qu'on leur propose contribue à répondre aux grands enjeux de la planète : périls écologiques, menaces sur la paix, inégalités grandissantes, fossé Nord-Sud. La conscience citoyenne est déjà présente chez beaucoup d'entre eux plus qu'on ne le croit. Mais ils ne sont pas prêts à accepter le double langage et les mesures de façade.

Le service civique doit également être porteur d'éducation citoyenne, de brassage social, de contribution au bien commun. Il constitue également un temps d'éducation citoyenne pour des jeunes de tous les milieux. Cela signifie que le service civique est un lieu d'apprentissage à l'égalité, en mettant sur le même pied riches et pauvres, dominants et dominés, travailleurs et chômeurs, hommes et femmes, tous citoyens placés dans les mêmes conditions. Il est un lieu d'apprentissage à la liberté, en offrant des possibilités de vivre dans un autre milieu, sur un autre territoire, pour réaliser des projets qui correspondent à des perspectives nouvelles. Il est un lieu d'apprentissage à la fraternité, en offrant une occasion peut-être unique de vivre ensemble pendant un temps déterminé avec des règles de vie commune qui permette de se connaître et de s'apprécier malgré les différences.

Nombre, durée, âge, modalités

Tous sont concernés. Le service civique universel doit s'adresser à tous garçons et filles. Les jeunes de nationalité étrangère qui résident sur le sol français depuis plus de cinq ans doivent pouvoir faire le service civique s'ils le désirent (volontariat). Cela est un élément important pour envisager leur accès à la nationalité française. Une tranche d'âge représente 800 000 jeunes, garçons et filles. On peut estimer que pour des raisons diverses 200 000 seront exemptés. Avec 600 000 jeunes par an relevant du service civique, une durée de six mois conduit à 300 000 jeunes chaque semestre, soit un service civique pour 200 habitants.

Durée. 3 mois, six mois, trois ou six mois renouvelables ? La réflexion se cale sur un service obligatoire de 6 mois en une seule période. En effet, si l'on conçoit ce service comme « utile », d'autre part « formateur », toute période en dessous de six mois serait plutôt un alibi qu'autre chose. De même, le fractionnement en plusieurs périodes irait à l'encontre des finalités poursuivies.

La durée fait débat. Certains soulignent qu'il faut un an pour être réellement marqué par une vie de groupe, et que cette durée ne permet pas la reprise d'études l'année même. Beaucoup risquent de perdre leur temps avant de reprendre un parcours normal.

Une prolongation de trois à six mois permettrait de prolonger leur action, avec une rémunération un peu supérieure, et des tâches d'encadrement des nouveaux. Pour des jeunes non scolarisés, une période de deux ans serait préférable.

loi Voynet, dont l'application a été confiée aux préfets, s'est souvent traduite par un recul de la participation là où elle s'était instaurée. Le projet de loi initial était relativement satisfaisant en termes de principes et de démarche, mais l'addition des amendements parlementaires a beaucoup dénaturé le projet. Un risque de même nature existe pour le projet de service civique, porteur d'aspirations contradictoires.

Certaines organisations proposent une période obligatoire assez courte, suivi d'une période de volontariat pouvant aller de trois mois à deux ans. Certains proposent une « période probatoire de deux mois », suivie de « périodes de réserve » successives, ou d'entrer dans le dispositif entre 16 et 28 ans et de le compléter tout au long de la vie.

La loi doit prévoir l'obligation pour l'employeur de reprendre un jeune après son service, comme pour un congé maternité. Mais on peut penser que les jeunes auront plus de mal à trouver un emploi si l'employeur sait que peu après il doit se séparer temporairement de celui qui vient d'embaucher. Nous n'avons encore pas la solution à ce problème.

L'âge. Pour le brassage social de toute une génération, il est préférable que ceux qui effectuent leur service civique aient un âge comparable. L'âge normal de ce service devrait être 18 ans, avec une possibilité d'aller jusqu'à 22 ans, de façon à se situer entre le bac et les études supérieures ou entre la fin de l'apprentissage et la vie professionnelle, avec un système de sursis.

La nécessaire validation des acquis

Pour que ce parcours soit pleinement reconnu par la collectivité, les missions accomplies doivent pouvoir faire l'objet d'une valorisation, conformément aux règles de la VAE (valorisation des acquis de l'expérience). Le "service" doit être reconnu et valorisé. Cela implique un changement de mentalités en France, pour admettre que le temps de ce "service" n'est pas du "temps perdu"... . Une évaluation doit être faite pour que le "service" (pas seulement les missions) puisse, notamment, être pris en compte dans la VAE.

Un service civique territorialisé

Le service civique territorialisé sera nécessairement territorialisé. En effet, si l'on compte un « service civique » pour 200 habitants et un regroupement des jeunes par unité d'une trentaine, cela conduit à 10 000 maisons du service civique sur le territoire. Un quartier où une commune rurale de 5000 habitants accueillerait en moyenne 25 jeunes. Le succès de l'opération repose donc sur le soutien actif des collectivités, au niveau des territoires de proximité (commune, quartier, territoire rural) et pas seulement au niveau des agglomérations ou des pays.

4 L'affectation, conclusion d'un parcours de citoyenneté

L'affectation résulte de la rencontre entre les besoins de la société et du territoire et les capacités des jeunes, mais les choix effectifs des jeunes doivent laisser une large préférence à leurs vœux et à leurs centres d'intérêt, afin que ces services ne soient pas imposés mais répondent à leurs aspirations³. C'est une condition de leur motivation. Cette possibilité de choix tempère, intellectuellement et pratiquement, le caractère contraignant de l'obligation.

L'affectation pourrait se faire en quatre temps : un parcours du citoyen permettant à chacun de se situer progressivement et de préciser ses désirs, l'affectation à un territoire, un temps de préparation sur le territoire et le choix d'une mission sur ce territoire.

1 Au préalable, un parcours du citoyen pour faire émerger les capacités et le désir d'agir, tenir compte des capacités de chacun

Pour que le service civique soit une école de citoyenneté, il faut une motivation et celle-ci ne peut pas émerger sans un **parcours de citoyenneté** en amont du service civique.

Dès l'école, dès le plus jeune âge, l'éducation à la citoyenneté est fondamentale. L'école, le collège et le lycée ont un rôle essentiel, mais c'est l'ensemble de ce qu'il vit (parents, loisirs, culture, médias, relations, vie politique, ...) qui permet à un jeune de se situer et voir ce qu'il peut faire. Chacun a sa part de responsabilité pour faire ou défaire un citoyen⁴.

Dans les deux années qui précèdent le service civique, une préparation devrait être organisée pour permettre à ceux qui le souhaitent de découvrir la richesse et la diversité des actions porteuses de citoyenneté, de solidarité, de respect des droits, afin qu'ils soient à même de choisir leur affectation en connaissance de cause. L'expérimentation du « parcours du citoyen » actuellement entreprise en Île-de-France va dans ce sens.

Au cours de la journée d'appel et de préparation au service civique (JAPD), on pourrait envisager de travailler à faire émerger les désirs, les attentes et les capacités de chacun, pas seulement dans le domaine professionnel mais aussi en termes de capacités d'écoute, d'expression artistique et de relations⁵. Il s'agit en même temps de reconnaître ce que le jeune a déjà pu faire : un engagement comme délégué de classe, une formation BAFA par exemple. Chaque jeune serait invité à faire des priorités d'affectation géographique (dans la région, en France, en Europe, dans d'autres pays).

2 L'affectation sur un territoire

Il y a cent ans il fallait mêler les particularismes régionaux dans le creuset du service militaire. Aujourd'hui le problème n'est plus l'unité de la nation face aux régionalismes, comme il y a un siècle, mais l'unité du pays face à la fracture sociale. Il n'est pas nécessaire d'obliger les jeunes à changer systématiquement de région pour découvrir d'autres milieux, d'autres territoires. L'essentiel est de vivre ensemble pendant six mois ou un an.

Concrètement, en tenant compte des besoins des territoires, un jeune serait affecté à un territoire, hors du territoire de son domicile.

³ Les premiers objecteurs étaient affectés à l'ONF (Office National des Forêts). On les larguait dans des bois par-ci par-là... C'était un bon plan car on les divisait pour couper court à la contestation. Lorsque les insoumis ont rejoint le mouvement volontaire, cela s'est traduit par une dynamique qui a conduit à l'obtention du droit de la libre affectation.

⁴ Des réseaux importants ont déjà largement pratiqué et outillé l'éducation à l'environnement, à l'économie solidaire, à la citoyenneté, à la solidarité internationale, au développement durable. RECIT compte mener un travail sur l'éducation la citoyenneté au cours des prochains mois dans cette optique.

⁵ en s'appuyant sur les arbres de connaissance par exemple.

L'instance d'affectation favorisera la mixité sociale et géographique des groupes et tiendra compte dans toute la mesure du possible les attentes, des capacités et des compétences de chacun des jeunes. En effet, un jeune sera motivé dans la mesure où il peut faire part de ses préférences géographiques et sectorielles et où il reçoit satisfaction

Une souplesse est nécessaire pour ceux qui sont mariés, sont de santé fragile ou ont des contraintes particulières. Par exemple on peut concevoir que des personnes mariées ou chargées de famille puissent se loger chez elles et effectuer leur service sur place.

3 Une période introductive : 15 jours de découverte du territoire et des missions

Pour les jeunes, il est nécessaire de prévoir au départ pendant une durée de 15 jours à un mois un temps pour constituer le groupe, découvrir le territoire et appréhender les besoins de ce territoire, c'est-à-dire les raisons d'agir et la finalité du travail qu'on leur demande. On peut organiser des rencontres de terrain pour permettre aux jeunes de choisir en connaissance de cause que les missions sur lesquelles ils se mobiliseront. Mais ce temps est également celui pendant lequel les jeunes peuvent préciser leurs désirs et leurs propositions face aux choix concrets et aux missions.

4 Des missions au sein du territoire

Pour les acteurs du territoire, un travail collectif est nécessaire pour déterminer les besoins prioritaires en fonction d'un état des lieux, d'objectifs et d'une stratégie que l'on souhaite articulée à un projet de territoire (Voir plus loin). Ces besoins se traduisent par une offre de missions entre lesquelles les jeunes devront choisir. Les actions proposées s'intègrent dans des projets pilotés par les structures accueillantes. On peut aussi prévoir que face aux besoins du territoire certains élaborent des projets communs qu'ils proposent aux acteurs locaux, ou des activités qui correspondent à leurs capacités,⁶

5 Un temps de conclusion

À l'issue du temps de service, un temps d'évaluation et de « suite à donner » est nécessaire. Il permet de faire le lien avec la suite du parcours de citoyenneté tout au long de la vie : périodes de volontariat, engagement citoyen pour ceux qui le souhaitent.

7 Le rôle des collectivités et des structures accueillantes.

Une contribution collective aux progrès de la citoyenneté sur les territoires de proximité

À travers les missions qu'ils réalisent, les jeunes du service civique vont effectuer en partenariat avec les instances locales (commune, établissement public, association) un certain nombre de tâches participant à un programme d'ensemble, qui peuvent **contribuer au développement participatif, durable et solidaire de ce territoire**. Les propositions de lieux de services, en lien avec les collectivités et les principaux partenaires, s'inscrivent alors dans le cadre des démarches de développement local. **La démarche de projet** maintenant bien rodée pour le développement local peut être appliquée à la mise en place du service civique sur une commune, avec les mêmes étapes : énoncé des enjeux, état des lieux et diagnostic, objectif à moyen terme, priorités, programme d'action évaluation participative tout au long du processus. Dans cette optique, les missions confiées aux jeunes cessent d'être atomisées et répondent à des priorités du territoire. L'apport du service civique peut s'avérer essentiel en particulier pour développer un volet « citoyenneté » dans ces projets de territoire.

Élément de débat : quel partage des compétences entre l'État et la commune dans cette optique ? La commune sera souvent amenée à affecter un agent communal à la recherche de locaux pour loger les jeunes en groupe de façon autonome. et au suivi des jeunes sur les lieux de services civique. Elle pourra le faire à condition que le bénéfice des tâches réalisées revienne à la commune (bénéfice en terme d'utilité sociale et de réponse aux besoins communaux).

Le rôle des structures accueillantes.

Les jeunes travailleront en équipe au sein d'une équipe comportant des professionnels ou des bénévoles, pour la réalisation de projets dont ils assurent certaines parties de la réalisation. Il est essentiel que les tâches qu'ils réalisent leur permettent de faire ensemble quelque chose dont ils voient la finalité et les résultats, et dont ensuite ils seront fiers.

Le rôle des structures accueillantes est à la fois technique et pédagogique. Leur première mission est de répondre à un besoin en organisant un travail effectif qui change la réalité sur le terrain. C'est ce besoin qui justifie le service civique. L'objectif étant de répondre à des besoins qui n'étaient pas couverts, il sera d'ailleurs parfois nécessaire de développer des structures nouvelles. Mais en même temps il s'agit d'apprendre aux jeunes à travailler, à développer leur capacité d'initiative, de leur apprendre à coopérer. Cela suppose un travail de formation des structures accueillantes à l'éducation émancipatrice, à la conduite de projet, à l'écoute, au dialogue et à la participation. Ce sera en particulier le rôle du « maître des chantiers ».

5 Quelles missions, quels projets sur le terrain ?

Quels services dans quels domaines ?

Il existe aujourd'hui une foule de dysfonctionnements sociaux qui perdurent, qui s'amplifient et qui se multiplient faute de politiques efficaces et appropriées. De nombreux besoins ne sont pas satisfaits car non solvables, mais sont extrêmement urgents. Ces domaines sont très divers. Nous avons recensé quelques exemples.

Quelques exemples

Éducation des plus jeunes à la citoyenneté. Si l'on se place dans la perspective d'un parcours de citoyenneté toute au long

⁶ Par exemple, on peut imaginer qu'un centre de loisirs organise des activités « selon arrivage » tous les trois mois, les activités étant fonction des capacités et des savoirs des « service civique » du moment : djumbe, cerf-volant, informatique, en direction des jeunes, des personnes âgées, des malades etc.

de la vie, une des tâches des jeunes de service civique sera de préparer les plus jeunes en développant des activités porteuses d'éducation à l'environnement, au commerce équitable, à une consommation responsable, à d'autres modes de vie et d'habitat, à la solidarité internationale, à la lecture des médias, etc.

Accompagnement des jeunes. Accompagnement scolaire, soutien aux loisirs, encadrement d'activités de sport ou culturelles. On manque beaucoup d'aides éducateurs dans les collèges et à l'éducation nationale.

Environnement, agriculture. Beaucoup d'entretien des paysages, de travaux forestiers avec la perspective de développer à cette occasion les énergies renouvelables, de faire basculer un certain nombre de chaudières vers le bois énergie. Soutien à l'agriculture paysanne, celle qui entretient l'espace et préserve la biodiversité.

Services aux personnes âgées. Un énorme besoin d'accompagnement des personnes âgées : apprendre à des personnes âgées à utiliser Internet, les aider à faire des courses, monter la bonbonne de gaz, aller pour eux à la pharmacie. Aider les personnes âgées à trier leurs déchets, faire leur bois, faire pour leur compte des petites réparations (changer une tuile, préparer une gouttière ou un volet, préparer la prise électrique). Tout ceci nécessite une convivialité, une écoute. Tous ces services contribuent à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Lien social local. Un travail d'animation peut aider au lien social local à travers par exemple réseau d'échanges de savoirs, des contacts entre générations impliquant les personnes âgées et les jeunes enfants, etc.

Sécurité. Des jeunes du service civique peuvent contribuer à la sécurité locale s'ils sont solidement encadrés.. La présence de jeunes peut permettre d'équilibrer le risque de corps de métiers qui abusent de leur pouvoir (bavures policières). La sécurité, comme naguère la Défense, est une chose trop précieuse pour la laisser aux seuls professionnels et aux caméras de vidéosurveillance.

6 L'interférence avec l'emploi et avec une autre conception de la richesse

L'interférence avec l'emploi et la conception que nous avons de la richesse constituent des éléments essentiels du dossier. Un dialogue avec les partenaires sociaux serait nécessaire pour approfondir certains des points évoqués ici.

Une autre conception de la richesse

On ne peut pas accepter que les missions du service civique soient définies par défaut comme celles qui ne font pas faire obstacle à une concurrence libre et non faussée, car par définition toutes les actions réalisées pourraient être confiées à des entreprises. Par exemple, 20 % des personnes âgées souffrent d'une solitude complète, dans toutes les couches de la société et spécialement les personnes à bas revenus. Le besoin d'accompagnement des personnes âgées est énorme : apprendre à des personnes âgées à utiliser Internet, les aider à faire des courses, monter la bonbonne de gaz, aller pour eux à la pharmacie, aider les personnes âgées à trier leurs déchets, faire le bois des personnes âgées qui se chauffent au bois en campagne, faire pour leurs comptes des petites réparations (changer une tuile, préparer une gouttière ou un volet, préparer la prise électrique). Les segments les plus rentables de ce besoin constituent un « marché de la solitude » dont se saisissent des grandes entreprises.

Nous pensons que dans une société à finalité humaine la réponse à la solitude ne doit pas être un marché. Dans le cadre du service civique, ces services sont remplis autrement, avec une portée humaine et sociale plus importante que s'ils sont assurés par la marchandisation du service. Ils ont un autre sens, car et démontre qu'une certaine gratuité est possible dans notre société. Les missions de service civique doivent apporter un surcroît de liberté, égalité, de fraternité et de lien social. Cela revient à mettre en oeuvre une autre conception de la richesse que l'approche classique par la croissance et l'emploi. Ces considérations doivent être négociées à Bruxelles comme des dérogations aux directives européennes.

Le service civique contribue à l'accroissement de la richesse collective d'une autre manière, qui doit être ici reconnue. Mais cela nous conduit à définir avec précision ce qu'on entend par tâches d'intérêt collectif, porteuses d'éducation à la citoyenneté, répondant à des besoins sociaux non satisfaits.

Un projet globalement créateur d'emplois.

Les propositions qui précèdent conduisent à la création d'environ 30 000 postes d'encadrement des jeunes du service civique. À cela s'ajoutent les travaux d'entretien des maisons et le surcroît d'activité opéré sur les territoires, dont l'incidence n'a pas été chiffrée.

Par ailleurs, le service civique diminue le nombre de jeunes au chômage durant le temps d'incorporation et permet, nous l'espérons, une meilleure employabilité des jeunes du fait de l'ouverture sur des horizons nouveaux, de la formation réalisée pendant le temps du service et de la motivation que certains trouveront à travers le service civique. Nous n'avons pas chiffré cette incidence.

Pour des jeunes au chômage, le service civique représente aussi un emploi d'un an garanti par l'État, avec une vie groupe et une dimension pédagogique. On peut reconstituer dans le cadre du service civique l'alternance, avec un mi temps utilisé à passer le permis de conduire, apprendre ce que le jeune n'a jamais appris s'il en a le désir, se former sur des tâches en rapport avec le service qu'il exerce.

Éviter la concurrence avec les emplois non qualifiés.

On constate en France un effondrement de l'offre d'emplois non qualifiés. C'est une des raisons du chômage de masse. La mise en place du service civique risque d'aggraver cette évolution, car des jeunes de 18 à 22 ans n'ont en général pas de qualification très marquée. La première réaction d'un cadre de collectivité territoriale face à l'arrivée des jeunes du service civique, sous forme de boutade : « *Nous avons 10 personnes non qualifiées employées aux espaces verts. Nous en licencions cinq et nous prenons cinq « service civique » à plein temps.* ».

Certaines des tâches envisagées pour le service civique constituent aussi une source d'emplois pour les moins qualifiés. Il est

essentiel de veiller, dans la nature des tâches confiées aux jeunes, à ne pas opérer de substitutions. Pour que les tâches réalisées ne constituent pas une exploitation de main-d'œuvre à bas prix, il est nécessaire de définir une complémentarité. Pour chaque type de mission envisagé, une évaluation de l'impact doit être faite localement pour voir quels sont les risques de suppressions d'emplois les moins qualifiés et à quelles conditions les missions de service civique peuvent être complémentaires des tâches professionnelles.

6 Vie commune, expérience de l'autonomie et du brassage social

Une vie de groupe autonome, pour apprendre à vivre ensemble

Il ne suffit pas d'affecter des jeunes à des tâches particulières pour que magiquement ce temps devienne un temps d'éducation citoyenne. Une vie de groupe est nécessaire durant toute la durée du service civique afin que celui-ci soit réellement un temps de brassage social et d'apprentissage au "vivre ensemble". Ces groupes ne doivent pas être des casernes avec plusieurs centaines d'individus, mais des groupes à taille humaine. L'expérience de l'éducation populaire montre que l'habitat collectif est un élément essentiel du brassage social et de l'éducation citoyenne. Cela conduit à proposer des équipes de bases de 6 à 8 jeunes, vivant ensemble, et prenant en charge leur vie commune, qui ne coïncident pas obligatoirement avec les équipes de travail.

Ces équipes de bases seraient regroupées par 3 ou 4 dans des maisons du service civique, réparties sur des territoires de proximité, ou réparties dans le quartier dans des collocations de six à huit personnes. Un certain tuilage est souhaitable, de deux mois en deux mois, correspondant aux dates d'incorporation et assurant une continuité.

Pour que ce temps soit un temps d'éducation à l'autonomie et à la responsabilité, il est essentiel que les jeunes fassent eux-mêmes leurs repas, leur ménage et l'entretien des parties communes. La gestion est assurée par les jeunes eux-mêmes, qui se donnent un règlement intérieur dont l'animateur maître de maison est le garant et le "juge de paix". Les jeunes seraient locataires de leur chambre pour un montant symbolique, mais juridiquement autonomes, et les maisons relèveraient du statut d'un logement privé⁷. Un conseil des jeunes doit pouvoir se réunir et examiner les problèmes avec les intéressés et l'animateur maître de maison.

Élément de débat. Faut-il prévoir pour tous une vie en groupe, ou seulement pour ceux qui le souhaitent ? Si oui, sous quelle forme ? Faut-il des maisons de 30 personnes ou des logements de 6 à 8 ? Des chambres individuelles ou des chambres de deux ou trois ?

Les maisons de service civique permettent une vie collective avec des équipements communs, mais des grands groupes sont moins favorables aux prises de responsabilité. Il semble plus facile de trouver des logements de huit personnes que des habitats collectifs de 25 personnes. Il n'est donc pas évident qu'il faille de façon uniforme créer des maisons du service civique qui soient en même temps le lieu de réunion, le lieu d'animation est le lieu d'habitation.

L'importance de l'encadrement.

Tous les jeunes ne sont pas prêts d'emblée à une vie en autonomie. « Si on transpose des jeunes du quartier dans une maison du service civique, ils vont vivre la nuit et dormir le jour, fumer des joints et mettre la musique à fond. S'il n'y a pas une autorité et un encadrement quelques jeunes peuvent empêcher tout un groupe de fonctionner. » Mais aujourd'hui on trouve des jeunes peu structurés dans tous les milieux. Quel senior peut dire que ses propres enfants ont échappé à ce mode de vie ?

Un fort accompagnement des jeunes est nécessaire pour faire de ce temps un temps d'éducation citoyenne. Certains ont parlé d'un poste pour 10 jeunes, soit 30 000 postes à créer. Cet encadrement est bien sûr essentiel pendant la période initiale de sensibilisation, mais il doit se poursuivre durant toute la période du service. Il inclut la gestion de l'habitat collectif et l'encadrement de l'animation du groupe. Cet encadrement doit être solide, formé, motivé, suffisant.

L'animateur maître de maison. L'encadrement de la vie de groupe serait assuré par un animateur maître de maison. Le premier travail est de faire lever les gens le matin, à être prêts à l'heure, à dormir la nuit, à respecter la vie commune (bruit, prise en charge de l'entretien, etc.). Il organise la vie de la maison, ou des appartements collectifs s'il y en a plusieurs. Mais il a essentiellement un rôle humain et pédagogique, avec un suivi individualisé de chacun. Le maître de maison doit pouvoir développer une pédagogie du vivre ensemble travers les réussites, les difficultés, les problèmes de vie commune, les conflits, et faire de la vie de groupe un lieu d'apprentissage à la citoyenneté. Son rôle est pour cela de catalyser la vie de groupe.

En cas de problème grave, il doit pouvoir appliquer des solutions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de certaines personnes, en remettant le jeune à des formes plus encadrées de service civique. Il doit pour tout cela disposer de l'autorité et du pouvoir de décision pour changer d'équipe un jeune, et dans certains cas le remettre à des formes plus directives d'encadrement. De nombreuses expériences montrent qu'il est possible de construire avec tous des démarches pédagogiques qui permettent aux jeunes de se construire⁸.

Ce travail pourrait être confié par convention à une association réalisant un travail d'éducation populaire, labellisée ou non, sur la base d'un cahier des charges.

Un maître des chantiers La deuxième fonction fondamentale est celle du maître des chantiers. Il assure un encadrement technique, organise et encadre à plein temps les chantiers de jeunes au sein de la collectivité. Cette personne peut être un cadre associatif ou un fonctionnaire territorial ayant le profil comparable à celui de l'encadrement des chantiers d'insertion (cette fonction existe déjà au sein de la fonction publique territoriale). Sa mission est de suivre chacun dans son travail, de le motiver en l'aidant à réussir sa mission et à régler les problèmes, d'assurer la relation avec les structures accueillantes, les former et les accompagner, de renouveler les lieux de missions sur le territoire. Il a une tâche à la fois technique et pédagogique.

⁷ De façon à échapper aux contraintes réglementaires, paralysante, des centres d'habitat collectif.

⁸ Voir sur le site de RECIT

... avec des équipes de bénévoles .et des comités civiques locaux. L'un et l'autre de ces responsables doivent pouvoir compter sur des appuis, soit de bénévoles, soit d'anciens appelés prolongeant leur service. L'ensemble du dispositif suppose en particulier la mobilisation de très nombreux bénévoles, dans le cadre de comités civiques locaux qui constituerait la base d'appui de la mise en place du service civique.

Former progressivement les 30 000 encadrants

Un certain nombre d'organisations d'éducation populaire, de volontaires, d'organismes de solidarité et d'universités travaillent déjà depuis longtemps dans une perspective d'éducation émancipatrice, avec des méthodes coopératives. Ils disposent aujourd'hui d'un savoir-faire et d'une expérience qui peuvent servir de base à la formation des encadrants. Mais compte tenu du nombre de personnes à former en quelques années, un dispositif à deux niveaux semble nécessaire : un institut national de formation chargée de former les formateurs et de procéder aux recherches et expérimentations nécessaires, des instituts régionaux formant les encadrants et travaillant au plus près des réalités du terrain.

Le nécessaire réexamen de certaines normes

La normalisation a permis d'immenses progrès en matière de sécurité du travail, de respect de l'environnement ou de transparence des marchés publics. Mais elles ont également constitué un outil pour transformer en marchandises des secteurs qui pouvaient s'en passer. La normalisation européenne, sous couvert de libre circulation des produits et des services, a accentué ce phénomène, de même que la recherche du risque zéro en matière de sécurité. Route Comme toute démarche pédagogique, l'éducation citoyenne a besoin de favoriser une autonomie des jeunes, ce qui est incompatible avec le risque zéro. C'est pourquoi la mise en oeuvre du service civique, qui constituera une grande priorité nationale, ne doit pas être rendu impossible par l'état actuel de la normalisation.

9 Moyens nécessaires.

L'évaluation des coûts est essentielle. On trouvera ci-dessous une première approche qui conduit le coût global de 4,9 milliards d'euros par an. Quelques organisations ont fourni des chiffres approximatifs. Mais nous ne disposons pas d'une expertise complète. Cette estimation conduit à un coût global de 4,9 milliards d'euros par an pour 600 000 jeunes. L'allocation aux jeunes, les charges sociales et les déplacements représentent les deux tiers de ce montant, le tiers restant correspondant à l'encadrement et l'organisation.

Ce chiffre peut paraître élevé par rapport aux chiffres annoncés pour l'Allemagne par exemple, où l'on a annoncé un coût global de 750 millions d'euros par an. À y regarder de plus près, ces chiffres sont relativement comparables, car ce dernier chiffre ne couvre que les allocations directes aux jeunes de sexe masculin qui choisissent le service civique, soit 150 000 volontaires par an, et ne couvre que la solde mensuelle et les frais de nourriture

A ce coût direct s'ajoutent les dépenses induites par les chantiers eux-mêmes. S'agissant de tâches non rentables et non réalisées jusqu'ici, des dépenses nouvelles devront être faites pour réaliser actions. On peut penser que les collectivités prendront en charge les dépenses directement liées à des actions utiles aux habitants. Mais une expertise de détail est nécessaire pour évaluer cette incidence, qui peut augmenter notablement le coût global

Allocations personnelles d'un jeune par an (soit pour 2 jeunes)

Nature	Nbre	prix unitaire	Total pour 6 mois	Observations
Allocation des jeunes 600 euros par mois	12	600	7 200	Celle-ci couvre l'alimentation et l'habillement
Couverture sociale 40% du coût précédent	12	240	2 880	Pour le service civil c'est 150 € par an, mais pour un petit nombre de vol.
aide au déplacement sur place 100 € par jeune pour 6 mois	2	100	200	Carte de transport allouée par les collectivités
Compensation voyages SNCF 300 € par jeune pour 6 mois	2	300	600	Les jeunes vont moins loin qu'avec le sce milit. d'où le coût de 600 € annuels et non 900
		TOTAL	10 880	
Soit par jeune et par mois			906	Avec les dépenses de santé

Coût annuel de fonctionnement. (On compte 600 000 jeunes et 6 mois)

Coût global annuel en fonct				
Allocations et avantages 300 000 x 10880	10880	300 000	3 264 000 000	
Fonctionnement des maisons et encadrement	150 000	10 000	1 500 000 000	(10 000 maisons réparties sur le territoire)
Agence et échelons inter à ce soir médières 2 000 pers x 75 000 €	2 000	75 000	150 000 000	Hors service du recensement des mobilisables, assuré par la Défense
		TOTAL/an	4 914 000 000	

Didier MINOT

La création d'un service civil obligatoire : un projet ambitieux nécessitant un examen préalable attentif (Résumé de l'ouvrage de l'Amiral BERAU 2^{ème} partie Chapitre 4)

C'est une idée qui a périodiquement été avancée depuis la suppression du service militaire

Au début on envisageait de remplacer le service militaire: « Creuset républicain pour notre jeunesse » par un parcours de citoyenneté

Kouchner parlait dès 1996 d'un « service civil mixte et obligatoire » La suspension du service militaire était dénoncée par les partis de gauche.

En novembre 2003 un projet était élaboré par JM Ayrault et Daniel Vaillant : Il prévoyait deux périodes d'un mois sur 2 ans :pour une formation au civisme et deux stages dans un secteur de leur choix. Un délégué interministériel était responsable, le coût évalué à 2 milliards d'euros

Un renouvellement de cette idée s'observe après la crise des banlieues

Le journal « *La Vie* » s'engage dans la réflexion et la promotion pour un projet citoyen , avec la création d'une plateforme associative sur ce thème

Un tel projet doit reposer sur deux principe indispensables : l'universalité et l'égalité

S'agit il bien d'un projet reposant sur des obligations civiques normales ? Ne pourrait il pas à la limite être considéré comme un travail forcé donc illégal ?

LES EFFECTIFS A PRENDRE EN CHARGE ET LA DUREE

Quelle population concernée ?

600 000 (750 000 représentant une classe d'âge – 150 000 exemptés)

Quel contenu ?

Un temps d'information et de formation complémentaire (il faut des instructeurs pour une à deux semaines)

Un temps de participation (assimilable à un emploi de brève durée) mais suffisamment long

Ouverture et apprentissage.

La durée ?

Trois mois est un strict minimum pour ne pas avoir une simple période passive sans implication des jeunes. 6 mois serait une bonne durée mais peut être un peu longue vis-à-vis des contraintes des assujettis et peut être pour les syndicats de l'assimilation de ce temps à un temps de travail.

4 mois pourrait être un compromis.

Le service à durée variable semble difficile à gérer et entraînerait des clivages

Les effectifs à prendre en charge

Le chiffre de 200 000 qui correspondrait à un service de 4 mois correspond au maximum de ce que le service civil en Allemagne devait absorber

LES TÂCHES A EFFECTUER

Quelles possibilités concrètes

En dehors de l'information et de stages très courts de découverte et sensibilisation l'objectif serait de placer les jeunes en situation de travail afin de rendre un service utile à la collectivité nationale.

Les employeurs pourraient être les services et administrations de l'état, les collectivités territoriales ou locales les établissements publics et les organismes parapublics ou privés à but non lucratif tels que établissements à vocation sociale, mutuelles, associations

Les domaines d'intervention

- L'aide à la personne : aide à domicile, repas, déplacements, animation....
- L'action dans les quartiers défavorisés : médiation dans les immeubles, dans les transports, surveillance dans les écoles
- L'environnement : entretien des espaces nettoyage remise en état restauration du patrimoine
- La protection civile : surveillance et lutte contre les catastrophes naturelles
- L'engagement humanitaire à l'étranger
- La participation au sein des associations

- L'aide aux jeunes : un tutorat pour les jeunes issus de milieux défavorisés (pendant 3 ans une journée par semaine) , une deuxième chance pour les jeunes en échec scolaire

La capacité à absorber les effectifs

Aide à la personne : 10 000 établissements pour personnes âgées, 5000 pour handicapés, 1.500.000 personnes en situation d'exclusion

Action dans les quartiers défavorisés : appelés au titre du service ville de 4000 à 7500

750 quartiers zones urbaines sensibles,

Environnement : une centaine de brigades départementales

Les associations 145 000 associations avec personnel rémunéré Croix Rouge 513 établissements Secours catho : une centaine d'opérations d'urgence huit cent opérations de développement Secours populaire : 1212 permanences d'accueil....

En Allemagne les associations offrent chaque 120 000 postes

Le tutorat : 235 écoles d'ingénieurs avec 92 000 élèves, 234 écoles de commerce avec 70 000 élèves

Deuxième chance : 60 000 jeunes détectés en grande difficulté (illettrisme). Pour 20 000 jeunes on envisageait 20 000 jeunes

L'ORGANISATION

Il faut un organisme interministériel. A cet organisme doit être rattachée la Direction du Service National qui organise les journées d'appel qui compte 3000 personnes avec 5 directions interrégionales, ce qui pourrait servir à une organisation décentralisée. Cette direction devrait passer à 6000 personnes .

La gestion pourrait être faite au niveau des départements avec une responsabilité de contrôle à chaque préfet.

On garderait la journée d'appel et de préparation à la défense pour la sensibilisation

Le service civil aurait lieu par choix des jeunes à 18 ans, après le baccalauréat ou à la fin des études générales ou supérieures .

Il faudrait éviter dans la mesure du possible les dispenses sources d'inégalité (sauf par exemple pour les mères de famille)

Les questions à trancher

Quelles modalités d'affectation ?

en particulier Quelle initiative pour le jeune ? Quelle proximité du domicile (avec le souci du brassage et le problème de l'hébergement

Quel encadrement pendant le temps d'information formation ?

Une trentaine de personnes par département mais pour une période limitée

Quelles infrastructures ? Pour le temps d'information , pour le temps ensuite dans les organismes d'accueil.

Il faut compter sur un investissement initial de 10 000 € par personne

LES CONDITIONS D'ACCEPTABILITE

Le coût

En fonction des hypothèses retenues on pourrait estimer le coût annuel à un peu plus de deux milliards d'euros

Plus 2 milliards d'investissements infrastructures

Les syndicats

Il doit être clair que le travail réalisé dans le cadre de ce SCO s'il constitue un apport très important pour la communauté ne peut être assuré par de vrais emplois.

Cela nécessitera une période de négociation approfondie et peut être des possibilités de contrôle de la part des syndicats (cette dernière notion n'est pas évoquée dans le livre)

Quel accueil de la part des jeunes ?

L'adhésion des jeunes est indispensable.

Elle n'est pas du tout acquise . Un sondage de Valeurs actuelles de juillet 2006 montrerait que seulement 25% des moins de 35 ans y seraient favorables (44% pour l'ensemble des français). Sondage à comparer aux résultats de l'enquête Animafac

Elle sera subordonnée à une organisation de qualité, à un sentiment fort d'utilité de ce temps consacré à la Communauté et à l'assurance que cette obligation est imposée à tous selon les principes d'universalité et d'égalité

L'exemple allemand (extraits du livre de l'Amiral Bereau)

Un service civil existe en parallèle du service militaire. La durée des deux services est identique, neuf mois les jeunes optant pour l'un ou l'autre librement par simple déclaration écrite.

Succédant à l'objection de conscience ce service civil s'est développé après 1990 jusqu'à représenter près de 200 000 jeunes soit plus de la moitié d'une classe d'âge (Les jeunes filles ne sont pas astreintes à cette obligation de service national). Actuellement un reflux est observé du fait d'un intérêt plus grand pour les nouvelles missions de l'armée (opérations extérieures de maintien de la paix

Le service civil est à la charge d'un office fédéral dépendant d'un ministère de la famille des femmes, des jeunes et des personnes âgées. Organisme léger avec une centaine de correspondants répartis dans les landër. Chacun d'eux sur son territoire gère les postes offerts et l'affectation des appelés puis assure la liaison avec ceux-ci pendant leur service

Les emplois sont très diversifiés et majoritairement tournés vers l'aide à la personne. La règle est celle de la proximité du domicile qui évite un hébergement

Tous les appelés optant pour le service civil reçoivent une formation de trois à cinq semaines. Celle-ci commence par une semaine identique pour tous d'information Ensuite chaque jeune reçoit une formation de deux à quatre semaines ciblée sur l'emploi qu'il tiendra .

Vingt écoles réparties sur le territoire délivrent ces formations Elles emploient au total 104 chargés de cours (On ne parle pas de problèmes d'hébergement pendant cette période)

Les appelés perçoivent une solde mensuelle de 322 € . En outre s'ils ne sont pas nourris par l'organisme qui les emploie 7,20 € par jour et une prime de mobilité s'ils sont à plus de 30kms de leur domicile (plafonnée à 204€ par mois)

En 2005 le coût global du service civil en Allemagne s'est élevé à 747 millions d'euros . (mais sans tenir compte du coût de l'encadrement qui apparaît particulièrement léger) Ce coût comprend essentiellement soldes et indemnités, sécurité et protection sociale

Ce service fait consensus dans la classe politique et la société

3. Enjeux et questions

Par le groupe de Lyon de Poursuivre

Notre intervention, dans ce colloque, va se situer en amont des interventions que nous avons entendues ce matin. Le questionnement de notre groupe se situe sur la capacité de notre société, des personnes qui la composent et de ceux qui auront à vivre cette expérience à faire advenir et à participer à un Service Civique.

Philippe Bernoux, sociologue, nous exposera à quelles conditions un Service Civique obligatoire peut être accepté par les jeunes d'une même tranche d'âge.

Anne Marie Villard, Conseillère Principale d'Education, décrira comment elle vit avec les jeunes d'aujourd'hui et donnera quelques pistes concrètes sur les transformations nécessaires de notre système éducatif pour permettre au Service Civique de remplir sa mission.

Michel Gaudel, directeur d'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, nous dira comment, même parmi une population d'enfants difficiles, il est possible de mener à bien une socialisation.

Dominique Chavanat, Général en retraite, nous explicitera les conditions auxquelles doit se soumettre la réflexion sur le Service Civique pour pouvoir aboutir à sa mise en place.

Enfin, nous lancerons les carrefours de cet après-midi autour de trois questions.

Jean Marie Pithon
Poursuivre, groupe de Lyon

CONDITIONS D'ADHESION AU SERVICE CIVIQUE OBLIGATOIRE

À quelles conditions des jeunes peuvent-ils adhérer à l'idée de Service Civique Obligatoire (CSO) ? Si ce sont les jeunes eux-mêmes qui donneront la réponse, il est possible de donner quelques critères généraux d'acceptation pour leur mobilisation en faveur d'un tel projet.

Il me semble que cinq critères sont à réunir pour que des jeunes acceptent de s'engager. Ces critères sont ceux qui sont généralement admis pour se sentir partie prenante d'un groupe et se mobiliser pour un service du type du CSO. Il s'agit du sentiment d'appartenance, du projet, de la légitimité, du service et de la gratuité.

1 - Le sentiment d'appartenance. S'engager pour un CSO suppose que ceux qui le font se sentent partie prenante du groupe humain au service duquel ce Service est censé œuvrer. Je choisis le terme « sentiment d'appartenance » plutôt que de celui de valeurs, trop vague et trop centré sur le vécu. Qu'est-ce que ce qui constitue un sentiment d'appartenance ? Appartenir à un groupe, c'est d'abord accepter les règles que le groupe s'est données pour vivre et s'y sentir à l'aise. La difficulté ici est que ce groupe doit être la communauté nationale, non des groupes de type communautaires (locaux ethniques ou religieux). Comment faire sentir l'appartenance à la communauté nationale ? Plus que par l'accès à des biens et à des services, à l'éducation, à l'emploi, à un niveau minimum de revenus, cela se fait par le sentiment d'égalité devant l'accès à ces biens et services. Et le moindre dérapage stigmatisant un sous-groupe casse pour longtemps ce sentiment. Une histoire commune, léguée par notre passé, a déjà créé cette appartenance. Elle est à clarifier et à vivifier en permanence.

2 - Lié à l'appartenance, on trouve le projet. Le projet commun fonde l'action et réciproquement, il ne peut y avoir d'action qu'autour d'un projet. Il crée l'histoire commune. Ce qui fédère un groupe, au-delà de l'acceptation de règles communes, c'est le but, l'action à entreprendre. Il est nécessaire que cette action soit acceptée par le groupe (cf. légitimité, plus bas), sinon dans son entier (l'unanimité n'est pas requise, il faut avoir accepté la règle de la majorité), que cette action soit clairement identifiée, que le projet s'inscrive dans une durée suffisante pour permettre une vie du groupe, qu'il soit au niveau du groupe. La durée est une variable essentielle à prendre en compte, il faut que le projet aille jusqu'au bout.

3 - La légitimité. Pour être acceptés, appartenance et projet sont liés à leur légitimité. Celle-ci se définit comme la reconnaissance et l'acceptation par les individus des décisions du pouvoir. Un pouvoir est légitime lorsque que ses décisions apparaissent conformes aux principes que les groupes qui composent la société acceptent et reconnaissent comme leurs. Le service militaire obligatoire a tiré sa légitimité de la défense du territoire, voire de la reconquête de certaines parties de celui-ci. Qu'est-ce qui rendrait le CSO légitime ?

Il faudrait sans doute d'abord une image de la société comme une société « juste », c'est-à-dire une société où le pouvoir apparaisse comme garant d'une certaine égalité entre les citoyens. Les images devraient être fortes. Il s'agit ensuite de convaincre de l'utilité de rendre un service à la collectivité, celle-ci ayant contribué à l'éducation de l'enfant dans une certaine sécurité matérielle, puis contribuant aujourd'hui par l'impôt au bien-être de la majorité des citoyens. Nous dépendons les uns des autres, il faut enfin faire apparaître normale cette dépendance.

4 - Le service. À partir du moment où les individus se sentent partie prenante d'un groupe porteur d'un projet, où ils ont construit et

vécu ce projet, la légitimité du pouvoir fait qu'ils sont prêts à rendre service à ce groupe. Le petit groupe étant partie prenante de la nation, c'est à elle que le service doit être rendu. Il faudra imaginer des services différenciés, encadrer fortement les groupes et avoir des animateurs capables de proposer et de suivre des projets.

5 – La gratuité. Dernier élément capable de fédérer et de mobiliser autour du CSO, la gratuité. Il s'agit non pas d'abord de rémunération, mais de rendre à la société ce qu'elle nous a donné. Les sociétés traditionnelles étaient des sociétés où l'idée de la dette (aux dieux puis à la société) était très forte. Elle entraînait l'idée de devoir. Aujourd'hui, le mot de dette ferait sourire les rares qui le comprendraient dans ce sens. Pour la majorité, la dette n'évoque rien d'autre qu'un aspect financier. Or, sans le sentiment de devoir quelque chose à la société, comment faire comprendre le SCO. ? Et comment parler de service dû à cette société ? Même si une rémunération peut être envisagée, le fondement du SCO est bien un service gratuit.

Conclusion. La société dans laquelle nous vivons a été analysée comme une société ayant perdu ses repères traditionnels et qui oblige donc l'individu à se recréer ses propres normes⁹. Ce mouvement apparaît comme un mouvement de désintégration de l'appartenance à un grand groupe, comme celui de la nation. Nous tendons à être une société individualiste et à considérer que l'argent et le profit en sont les moteurs. Le discours économiste nous a envahi. Il s'agit de remettre à leur place les valeurs que nous affirmons comme universelles.

Philippe Bernoux

ELEMENTS DE REFLEXION A PROPOS DE L' ECOLE ET DE LA DEMOCRATIE

Si un service civique doit être mis en place pour les jeunes, avec comme objectifs de promouvoir une appartenance commune, de créer une cohésion sociale etc; l'école, doit se situer en amont et tenter d'être en cohérence avec ce projet. Voici quelques points qui m'ont semblé importants à connaître pour alimenter votre réflexion.

1. La démocratisation du système éducatif est une idée qui a fait son chemin dans le temps. (Ferry 1882, les Compagnons de l'Université Nouvelle 1918, plan Langevin- Wallon 1947, Berthoin 1959, Haby 1975)
Elle a été portée à ce titre à travers les années comme un projet de société. Elle connaît aujourd'hui une sérieuse remise en question.

2. Ouvrir l'école à tous a été, et reste une exigence économique. L'adaptabilité à l'emploi et la reconversion demandent un minimum de connaissances dans une France qui s'est industrialisée et qui ne connaît plus le plein emploi (+ de 8% de chômeurs, 150.000 jeunes qui sortent de l'école sans diplôme).

3. L'école porte, au sein même de ses missions, un paradoxe: une logique égalitaire et une logique élitaire. Ces deux logiques sans doute nécessaires s'affrontent au sein du collège, et doivent être prises en compte.

4. L'égalité de traitement n'équivaut pas à l'égalité des chances. Aujourd'hui, la discrimination positive ne fait pas ses preuves en terme de réussite scolaire.

5. Les dysfonctionnements (échecs, absentéisme, violence, conduites à risques) ne peuvent plus être considérés comme marginaux : ils s'installent dans le paysage scolaire (au moins public). Les élèves en difficulté représentent 7 à 8 % d'une génération.

6. Il existe des ghettos, cela est du en partie à la carte scolaire mais aussi aux stratégies d'évitement des familles (fuite dans le privé, choix d'options..)

L'hétérogénéité, lorsqu'elle existe, demande une prise en charge pédagogique spécifique qui reste à la marge.
Cette situation a tendance à favoriser le repli communautaire.

7. L'individualisme démocratique rend problématique l'idée d'une communauté de citoyens. On s'interroge sur les valeurs communes .

L'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté à l'école s'effectue à partir d'heures d'enseignement sur les institutions de notre pays mais aussi à partir d'expériences concrètes de représentativité des élèves dans les différentes instances de l'établissement .

La solidarité et la fraternité sont deux valeurs méconnues dans le système éducatif.

Anne-Marie Villard

Pour aller plus loin:

Canivez Patrice, *Éduquer le citoyen*, Paris, Hatier, 1995.

Coq Guy, *La démocratie rend-elle l'éducation impossible ?*, Paris, Parole et silence, 1999.

Dubet François, Duru-Bellat Marie, *L'hypocrisie scolaire, Pour un savoir enfin démocratique*, Paris, Seuil, 2000.

Schnapper Dominique, *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Paris : Gallimard, 2000.

⁹ Ehrenberg A., (1995), *L'individu incertain*, Paris, Hachette Pluriel, - Lipovetsky G., (1992), *Le crépuscule du devoir*, Paris, Folio Essai

L'ACCESSION A LA CITOYENNETE EST-ELLE POSSIBLE POUR DES JEUNES SOUFFRANT DE TROUBLES GRAVES DE LA RELATION ?

Je dirige un institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

Les jeunes hommes que nous recevons présentent des troubles graves du comportement ou de la personnalité. Ils sont âgés de 11 à 18 ans. Ils sont tous intelligents. Leurs difficultés relationnelles ne leur permettent plus de vivre dans un collège ni même souvent en famille. Leurs troubles sont tels que leur environnement en est perturbé.

Que peut-on remarquer chez ces jeunes :

Nous repérons des qualités qui ne manquent pas. Ils sont intelligents ; leur potentiel devrait leur permettre de poursuivre des études au moins jusqu'au bac. Ces jeunes présentent une vivacité d'esprit remarquable. Ils ont une capacité assez extraordinaire à détecter les failles, les limites et les résistances des institutions et des personnes. Ils peuvent, dans un contexte favorable, se présenter de façon très adaptée.

Cependant, ils présentent un contrôle extrêmement difficile de leurs émotions; ils sont dominés par leurs pulsions qu'ils ne peuvent contrôler. Ils envahissent le temps et l'espace de la relation de façon directe, crue, sans censure ni retenue. Les manifestations sont souvent excessives : violence gratuite, agressivité, grossièreté, injures etc... On observe souvent des accès de destruction dirigée vers les autres ou vers eux-mêmes.

Ils présentent une très faible estime de soi. Ils doutent d'eux-mêmes, ont peur de l'échec, de ne pas être à la hauteur ; ils semblent sans ressources personnelles suffisantes pour relativiser, composer, prendre un peu de distance avec leurs sentiments insupportables, générés par la moindre confrontation à une demande, à une limite venant d'autrui. Pour se protéger, faute de mieux, ils fuient toute représentation dans toute organisation, toute élaboration, parfois en bravant ou en provoquant, parfois en s'isolant ou en se défilant.

Ils présentent, souvent, une forte quête affective, qui, auprès d'adultes bienveillants, va s'exprimer sur des modes paradoxaux. Ils vont s'engager, avec les adultes qui les accompagnent, dans des activités où ils réussissent et qui les aident narcissiquement ; dans l'instant suivant, ils mettent à bas cette relation de dépendance qui commence à se construire. Alors nous voyons revenir des comportements de violence (destruction des locaux de vie, agressions physiques et verbales souvent extrêmement vulgaires). Ensuite on peut retrouver le même jeune prostré, isolé ou dans un comportement quasi normal.

On constate souvent un brouillage des liens intergénérationnels. La représentation des places et des rôles de membres de la famille au sens large apparaissent souvent ambivalentes, ambiguës, fluctuantes, floues. Les difficultés de repérage des liens d'appartenance, des pouvoirs de chacun et de leurs limites s'expriment notamment par des tensions, des affrontements, des difficultés de séparation, des rapports fusionnels exacerbés. La différenciation des sexes, des générations, des fonctions paternelles, maternelles est brouillée par l'évolution sociétale.

On note aussi une intolérance à la frustration : la recherche insatiable du plaisir est immédiate. La négation de l'autre comme personne, l'empêchement ou le refus des apprentissages, les difficultés d'inscription dans un groupe social sont souvent des caractéristiques présentées par les jeunes que nous accueillons.

Enfin, on peut penser que le contexte social peut amener ces jeunes à ne pas quitter l'enfance.

En effet, l'avenir de ces jeunes est des plus incertain. Et ils en sont très conscients. Lorsque la peur concerne l'avenir, elle contraint à une installation dans l'instant et dans l'aléatoire. Les rites ancestraux, facteurs d'intégration, sont remplacés par l'individualisme et la recherche du plaisir immédiat.

Comment permettre à ces adolescents d'accéder à la citoyenneté, c'est-à-dire participer activement à la vie de la cité ?

Je ne développerai pas les aspects thérapeutiques absolument nécessaires pour venir en aide à ces jeunes mais je m'arrêterai sur deux axes qui sont au centre de notre intervention ce jour, l'appartenance et la légitimité. Et je m'appuierai sur une action précise réalisée par des éducateurs de l'ITEP que je dirige.

Auparavant, il me paraît nécessaire de préciser que toute action auprès de ces jeunes ne peut se mettre en place sans un minimum de valeurs partagées entre tous les intervenants. Il va nous falloir vivre ensemble dans un internat, 226 jours par an et ce durant 3 années en moyenne. Les valeurs de respect, de solidarité de citoyenneté et de laïcité sont le socle sur lequel vont se fonder les rapports humains d'une micro société d'environ 200 personnes.

Il s'agit donc, d'un raid en mobylette au Maroc où des adolescents de l'Institut allaient remettre les cyclomoteurs qu'ils avaient

réparés des semaines durant, à de jeunes lycéens. Le raid va permettre aux adolescents de se confronter à leurs difficultés et à les dépasser.

Dans un premier temps il a fallu trouver des volontaires...ce qui fut assez aisé, puis passer de longs mercredi après midi à réparer les vieilles mobylettes que le groupe avait récupéré, démonter les moteurs, nettoyer et changer les pièces, ranger l'atelier, préparer l'attestation de formation aux premiers secours et passer l'examen du B.S.R...

L'appartenance à un groupe s'est construite doucement aux cours de mois de préparation du projet avec son lot de crises, de colères de refus d'apprendre, de recommencer le travail de réparation quand il n'était pas satisfaisant. Elle s'est construite aussi au cours des sorties d'entraînement avec ce qu'elles comportaient de peurs et de nécessaire solidarité quand l'une des mobylettes tombait en panne et qu'il fallait réparer quelque soit le climat. L'appartenance ce fut aussi cet échange rassurant avec les adultes qui encadraient ce projet et qui eux aussi roulaient en mob. Enfin l'appartenance ce fut aussi de préparer le raid au Maroc, avec son prof de Géographie et avec des familles marocaines qui devaient loger le groupe durant le séjour.

La légitimité de la participation des ados à ce projet fut acquise en respectant les règles de vie collective, en obtenant les deux diplômes obligatoire pour faire ce raid et en participant régulièrement à la préparation des mobylettes bien que souvent il eut été plus facile d'aller au cinéma, d'aller faire du sport ou de jouer avec sa game boys.

Enfin au retour de ce raid nous avons des adolescents qui commençaient à entrer dans des rapports apaisés et constructifs avec le monde des adultes, à devenir des citoyens.

M. Gaudel - octobre 2006

ELEMENTS DE REFLEXIONSUR LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE CIVIQUE OBLIGATOIRE

Si cette forme de service parait à tous ici une bonne idée, les conditions de sa mise en oeuvre vont exiger encore de longues réflexions, beaucoup de contacts entre les parties intéressées (institutions, jeunes mais aussi adultes, etc.), une sérieuse conscience de la nécessité de compromis, de longues années et des budgets importants. Pour surmonter les obstacles, il importe des les inventorier et de les aborder avec logique et réalisme.

Un modèle ancien à garder en mémoire, à titre d'aide-mémoire, le Service militaire :

1. **Un cadre** : la constitution et les lois de la République.
2. **Un objectif essentiel clair** : la préparation à la défense.
3. **Des objectifs secondaires** de perfectionnement civique et sportif ; quelques formes très marginales de service civils.
4. **Des structures d'accueil** nombreuses et variées.
5. **Des équipements** techniques et vestimentaires adaptés.
6. **Un encadrement hiérarchisé** bien formé et motivé (professionnels et appelés).
7. **Des Centres de sélection.**
8. **Une pédagogie** en constante évolution.
9. **Un effectif** de 300 000 hommes par an, incorporé par tranches régulières tous les deux mois.
10. **Un budget** important (fondu dans celui de la Défense).

Des problèmes nouveaux : (homothétiques des précédents)

1. **Un projet de société** à reformuler, pour justifier les objectifs.
2. **Des objectifs** (premiers et secondaires) : développer l'esprit de « service » et de gratuité, responsabilisation civique, mixage social, etc. (liste à établir dans le cadre du projet de société).
3. **Définition des domaines d'action**, des « services » possibles, des tâches et des compétences requises, des limites de ces tâches avec celles des professionnels des domaines,
4. **Des structures d'accueil** liées géographiquement et fonctionnellement aux actions à conduire.
5. **Des équipements** techniques et vestimentaires adaptés aux tâches à accomplir.
6. **Un encadrement** assumé et formé par les administrations « bénéficiaires » des services.
7. **Des centres de sélection.**
8. **Une pédagogie** et des documents de travail, en partie généraux, en partie à définir et à mettre en oeuvre par les administrations d'accueil.
9. **Tout cela adapté à l'accueil, à la formation et à l'emploi de 700 000 hommes et femmes par an**, incorporés selon un rythme à définir tenant compte en partie des désirs individuels, pour une période unique ou fractionnée de 4, 6 ou 8 mois... comportant au moins un tronc commun de sensibilisation à la citoyenneté et au service !
10. **Enfin un budget**, unique ou fractionné entre les différents ministères « bénéficiaires ».

Enfin il faut tenir compte du fait que, malgré le modèle ancien du Service militaire et des services civils qui l'ont accompagné – modèle qui permet d'inventorier les problèmes--, et à cause de la disparition trop brutale du SM, il faudra, pour chacune des

questions ci-dessus, repartir de zéro, les structures, l'encadrement, le savoir-faire et ...les budgets ayant disparu ou ayant été totalement réutilisés.

Pour résoudre tous ces problèmes très complexes, il est donc probable qu'il faudra créer un organisme de direction et de coordination du niveau d'un Secrétariat d'Etat (auprès du ministre de la Jeunesse et des sports ou de la Cohésion sociale ?), chargé, dans un premier temps, des études, puis de la mise en œuvre et du suivi de cette opération majeure.

Dominique Chavanat.

4. Les questions en débat

Q1 - Quelles finalités ? Comment donner au service civique la dimension nécessaire pour permettre à chacun de se sentir membre d'une même collectivité ?

Q2 - Avec quels moyens ? Comment rendre le service civique motivant pour tous les jeunes et faire qu'il soit utile à notre société en répondant à leurs souhaits ?

Q3 - Comment les autres générations peuvent elles et doivent elles participer activement au service civique pour qu'il soit porteur à terme d'un mieux vivre et construire ensemble ?

Le service civique est également en débat sur www.hyperdebat.net, animé par un membre de Démocratie & Spiritualité. Ce site met en œuvre des débats méthodiques, présentés de manière synthétique à partir de la richesse des contributions de chacun.